

## Compléments de bureautique

### Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

### Objectifs et prolongements possibles

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'approfondir l'utilisation des ressources de logiciels bureautique ;
- d'organiser la gestion de documents professionnels au moyen de logiciels bureautiques courants ;
- de développer :
  - o des attitudes critiques vis-à-vis de l'information reçue et du traitement automatique de l'information,
  - o des méthodes de travail transférables,
  - o des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome.

*Titre délivré* : attestation de réussite de l'unité de formation "Compléments de bureautique", unité de formation commune aux sections « Technicien de bureau » et « Technicien en comptabilité »

### Où ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles  
Enseignement de promotion sociale  
Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles  
Tél : 071/46.63.50 (52)  
e-mail : eicourcelles@gmail.com

### Quand ?

*Du* : 07/09/20

*Au* : 08/02/21

### Durée

80 périodes

### Horaire ?

Le lundi de 17h30 à 20h50

### Programme ?

#### **Logiciels de bureautique : théorie**

*à partir de situations professionnelles courantes, se prêtant à la mise en œuvre de logiciels couramment utilisés en bureautique disposant notamment de fonctions de type « tableur » et « gestion de bases de données »,*

- ◆ d'identifier et de mettre en relation les données à traiter ;
- ◆ de découvrir des ressources logicielles utiles (tableur, gestion de bases de données...) en vue de les appliquer aux solutions à mettre en œuvre ;
- ◆ de veiller à la sécurité, à la conservation et à l'archivage des données en appliquant des

- procédures définies ;
- ◆ d'appréhender le caractère relatif de l'information (ordre de grandeur, vraisemblance des données, recoupement...);
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation des logiciels employés ;
- ◆ d'utiliser les ressources Internet/Intranet ;
- ◆ d'appréhender la législation relative aux droits d'auteur.

### **Logiciels de bureautique : laboratoire**

*face à un système informatique connu et sur lequel sont installés les logiciels utilisés pour l'apprentissage,  
à partir d'une situation de gestion de données utilisées en travaux de bureau, en justifiant ses choix,*

*en « tableur » :*

- ◆ de réaliser les tâches suivantes :
  - ◆ liaison entre feuilles de travail et utilisation du multi - feuilles,
  - ◆ création et utilisation de styles,
  - ◆ gestion de listes de données,
  - ◆ gestion de tableaux à double entrée (tableaux croisés dynamiques),
  - ◆ utilisation de fonctions de traitement (mathématique, statistique, logique...),
  - ◆ utilisation de moyens de protection des données,
  - ◆ utilisation de requêtes simples,
  - ◆ utilisation et modification d'un modèle,
  - ◆ importation - exportation de données,
  - ◆ automatisation de procédures et leur sauvegarde ;

*en « Internet/Intranet » :*

- ◆ de réaliser les tâches suivantes :
  - ◆ téléchargement et envoi de fichiers,
  - ◆ définition d'une stratégie de recherche d'informations,
  - ◆ gestion de messages et documents attachés,
  - ◆ adoption d'attitudes critiques vis-à-vis de l'information reçue et du traitement automatique de l'information ;

*en « ressources logicielles complémentaires » :*

- ◆ de réaliser au moins une application de présentation de fichiers multimédias (photos, images...).

## **Organisation ?**

Cours collectifs

*Nombre de places disponibles : 20*

## **Procédure d'inscription ?**

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé

- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AViQ pour les personnes reconnues par celle-ci

### **Sélection ?**

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation "Eléments de bureatique" de niveau ESST ou test d'admission.

### **Conditions financières ?**

Droit d'inscription de 46,20 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AViQ, les étudiants de moins de 18 ans.